REDÉCOUVREZ LES

PISTES CYCLABLES ET LE VÉLO

À MÉDOC ATLANTIQUE

CE QUI CHANGE

Aucune modification sur vos pratiques habituelles. L'accès aux pistes cyclables est autorisé partout sur la destination.

CONSIGNES SANITAIRES

Le port du masque est recommandé, surtout si vous passez par des zones fréquentées par d'autres personnes. Nous vous conseillons aussi de respecter les distances pour éviter la transmission du virus.

PRATIQUE DU VÉLO

Vous pouvez pratiquer cette activité comme vous le feriez en période normale.
Pour votre sécurité, le port d'un casque est recommandé.

MATÉRIEL

Si vous avez déjà votre matériel, utilisez-le. Besoin d'une réparation ? Retrouvez ici tous les réparateurs référencés, si vous faites appel à leur service pour votre vélo, vous pourrez obtenir une prime de 50€.
Les loueurs de la destination rouvrent progressivement en respectant des consignes sanitaires strictes, trouvez le loueur le plus proche en cliquant ici.

TOUTES LES INFORMATIONS

Retrouvez toutes les informations de la destination pendant cette periode sur le site de Médoc Atlantique.

L'Office de Tourisme Médoc Atlantique décline toute responsabilité ou ne donne aucune garantie, quant à l'exhaustivité, l'exactitude ou la fiabilité de ce contenu. Toute confiance accordée à ces informations relève de votre responsabilité.